Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Démission et reliquat droit ARE

Par Fgwada

Bonjour,

Si je démissionne d un poste en CDI et que je travaille par la suite en intérimaire, sachant qu il me reste des droits ARe, pourrais-je bénéficier de ce reliquat ?
Merci pour votre retour